

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PP-063

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-063 afin de permettre la construction de quatre bâtiments résidentiels de huit logements chacun pour le 3645-3647, rue Sabrevois soit les lots 6 394 874, 6 406 168, 6 406 169 et 6 406 170 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan Secrétaire d'arrondissement Le 4 juin 2024